

Le Canada est très vivement intéressé dans ces traités concernant l'océan Pacifique. Si la paix est ainsi établie et assurée entre les Etats-Unis et le Japon, cela signifie que l'idée de la paix pénétrera dans l'esprit des Américains et des Japonais et que le commerce des profiteurs de la guerre et des journaux qui prêchent le "péril jaune" cessera. Si les nombreuses nations du Pacifique considèrent comme un bienfait ces deux traités qui assurent la paix dans le Pacifique, pour quelle raison les Etats-Unis, qui s'étendent jusqu'à l'Atlantique, n'adhèrent-ils pas de la même manière à un traité qui maintiendrait la paix dans ce grand océan, et pourquoi ne concluent-ils pas un traité aux termes duquel tout litige serait réglé à la suite d'une conférence? J'ai la ferme conviction que seul un pareil traité pourrait assurer à jamais la paix dans l'Atlantique.

Le sixième traité est court. Il contient une réserve de la part des Etats-Unis au sujet des îles qui font l'objet d'un mandat dans le Pacifique, ainsi qu'à l'égard de leurs droits de négocier avec les Puissances mandataires en ce qui concerne lesdites îles.

Le septième traité ajoute une clause au traité de paix du Pacifique. A la demande des Etats-Unis et du Japon, certaines îles sont exclues de l'application du traité.

Je crois que cette œuvre, poursuivie et menée à une heureuse conclusion à Washington, marquera une époque dans l'histoire du monde. J'ai été heureux d'apprendre que le Canada était officiellement représenté à cette conférence, et nous avons lieu de nous féliciter d'avoir eu comme représentant le très honorable sir Robert Borden, qui était doué de toutes les qualités nécessaires pour défendre nos intérêts et traiter d'égal à égal avec les représentants des autres nations.

Appuyé par l'honorable M. Belcourt, j'ai le plaisir de proposer la ratification de ces traités.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Honorables messieurs, je désire appuyer la proposition de mon honorable ami de la droite, qui représente le gouvernement (l'honorable M. Dandurand), appuyée par l'honorable sénateur senior d'Ottawa (l'honorable M. Belcourt). Il n'est probablement pas nécessaire que le leader du gouvernement ou moi-même retenions bien longtemps votre attention pour donner des renseignements que possèdent déjà les honorables membres de cette Chambre. Nous avons tous suivi avec un très vif intérêt

l'organisation de la conférence de Washington, ainsi que le mode d'opération qui y a été adopté. Nous sommes tous plus ou moins renseignés sur les résultats de la conférence, tels qu'exposés dans les traités et auxquels mon honorable ami a fait allusion. Puisqu'il en est ainsi, il n'est aucunement nécessaire d'entrer dans les détails des traités.

Ce qui frappe le plus dans les résultats de cette conférence est, je crois, le grand progrès que les Etats-Unis, l'une des plus grandes Puissances de la terre, ont réalisé pour éliminer, le plus possible, grâce à une entente, les causes de destruction, qui pourraient de nouveau provoquer des guerres désastreuses. Il a donc été encourageant pour tous les partisans de la paix, comme il a par contre été décourageant pour les adeptes de la guerre, de voir une grande nation comme les Etats-Unis jeter toute son influence dans la balance de la paix. C'est l'un des plus importants résultats qu'on ait atteints, car l'adhésion américaine a réconforté tous les amis de la paix et appris aux ennemis des nouvelles méthodes adoptées pour régler les conflits internationaux qu'ils se butaient à la grande influence morale des peuples britanniques dans cette lutte entre l'ancien régime et le régime actuel. Elle a fortifié tous les adhérents de la Société des nations, parce que l'influence et l'exemple des Etats-Unis paraissent aujourd'hui avoir été, sinon indispensables, du moins très utiles à faire reconnaître par les cinquante et une nations qui font partie de la Société des nations le fait que les Etats-Unis, tout en n'étant pas membre de la Société, adhèrent cependant à ses principes cardinaux et à ses idées fondamentales. Nous pouvons différer d'avis quant à la manière d'établir la paix définitive; mais il est très important d'avoir écarté un préjugé ou une présomption que les Etats-Unis, en se tenant au large de la Société, ne sympathisaient pas avec ses principes. Cette idée a disparu.

L'autre résultat important de cette conférence est que les Etats-Unis d'Amérique ont enlevé un très grand obstacle à l'un des principes cardinaux et à l'une des fins primordiales de la Société, c'est-à-dire, la réduction des armements. Le programme de la Société des nations, tel qu'exposé dans le traité, insistait particulièrement sur ce point; mais il était impossible de surmonter les difficultés pratiques, et le problème est resté insoluble tant que les Etats-Unis se sont tenus à l'écart de la Société des nations et qu'ils n'ont pas, en même temps, formulé leurs vues et indiqué leur attitude au sujet